



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais de déplacement

Question écrite n° 49057

Texte de la question

M. Serge Roques attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'inquiétude des instituteurs et professeurs d'école conseillers pédagogiques, des membres des réseaux d'aide spécialisée, reéducateurs, psychologues scolaires qui voient les possibilités de prise en charge financière de leur frais de déplacement diminuer. Compte tenu de la volonté gouvernementale d'améliorer la situation des jeunes enseignants, notamment non titulaires, ainsi que de renforcer l'aide aux enfants en difficulté, des les premiers apprentissages, il lui demande s'il n'envisage pas d'augmenter de manière significative les crédits permettant un réel remboursement des frais de déplacement engagés par ces personnels dans le cadre de leurs missions.

Données clés

Auteur : [M. Roques Serge](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49057

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1024